

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

**Excusé** : François DIAFERIA.

Lecture et approbation du compte-rendu du 04 mars 2019.

### **1 – Examen et vote du compte de gestion 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Chatillon sur Chalaronne à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **VOTE** le compte de gestion 2018 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **2 – Vote du compte administratif 2018**

Madame ROGNARD, Première Adjointe, présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2018 qui s'établissent comme suivent :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	33 638,69 €	296 997,75 €
<b>DEPENSES</b>	65 705,75 €	261 015,63 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 32 067,06 €	35 982,12 €
<b>RESULTAT REPORTE 2017</b>	- 22 511,53 €	47 831,02 €
<b>AFFECTATION 2018</b>		- 23 352,45 €
<b>RESULTATS CLOTURE 2018</b>	<b>- 54 578,59 €</b>	<b>60 460,69 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL 2018</b>		<b>5 882,10 €</b>

Madame ROGNARD soumet le compte administratif au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **3 – Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce même jour :

<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT (excédent)</b>	<b>60 460,69 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT (déficit)</b>	<b>54 578,59 €</b>
<b>RESTE A REALISER DEPENSES</b>	<b>840,92 €</b>

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose d'affecter au budget primitif 2019 :

- 55 419,51 € (54 578,59 + 840,92) au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 54 578,59 € au compte 001 (dépenses d'investissement)
- 5 041,18 € (60 460,69 – 55 419,51) au compte 002 (recettes de fonctionnement).

**4 – Vote du taux des taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,29 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,64 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,15 %

Il présente au Conseil Municipal la proposition de la commission des finances de fixer les taux 2019 à :

- Taxe d'habitation : 9,48 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,81 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,84 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** les taux des taxes locales directes comme suit :
- Taxe d'habitation : 9,48 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,81 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,84 %

**5 – Vote des subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues.

Après avoir étudié celles-ci,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les montants des subventions suivant le tableau ci-joint.

**DETAIL DES SUBVENTIONS 2019**

association	2018	observations	2019	observations
sou des écoles	980,00	20€/enfants (49)	235,00	5€/enfants (47)
sou des écoles classe découvertes				
bouchoux condeissiat basket	500,00		500,00	
amicale pompiers	600,00		450,00	
découvertes	100,00		100,00	
ADMR	100,00		100,00	
SPA	80,00		0,00	
gymnastique volontaire				
divers	240,00		415,00	

comité des fêtes	300,00		300,00	
Académie de la Dombes	100,00		100,00	
Badobouchoux			100,00	
	3 000,00		2 300,00	

c/ 6574

## 6 – Vote du budget primitif 2019

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce budget qui s'équilibre ainsi :

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	286 475,00	281 433,82
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 041,18
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		286 475,00	286 475,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	39 080,49	94 500,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	840,92	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	54 578,59	
=			
TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT		94 500,00	94 500,00

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET	380 975,00	380 975,00
-----------------	------------	------------

## **7 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la commune de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- Le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML,
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document transmis,
- La complétude des actes budgétaires transmis,
- L'envoi concomitant, via Actes Réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant.

### **Le Conseil Municipal,**

#### **Après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- **CONFIRME** l'utilisation de la plateforme de télétransmission **Fast Actes** proposée par l'opérateur **DOCAPOST** ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.

## **8 – Demande de subvention au SDIS sur l'équipement du CPINI de Saint André le Bouchoux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les factures concernant l'équipement du CPINI.

Elles correspondent aux prévisions budgétaires et peuvent être mandatées.

Ces factures concernent pour partie des matériels subventionnables par les services départementaux d'incendie et de secours.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide des services départementaux d'incendie et de secours.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le dossier et effectuer toutes démarches afférentes.

Le Maire,